

## CONSTRUIRE LE PROGRAMME DE TELEMEDECINE DU PROJET REGIONAL DE SANTE

La télémédecine est en passe de constituer un levier puissant pour faire face aux enjeux médico-économiques du système de santé, en agissant sur l'efficacité voire l'efficacités des organisations de soins en charge des patients, alors que la ressource médicale en diminution apporte une réponse imparfaite à la progression de la demande.

Obligatoirement intégré au projet régional de santé (PRS), le programme relatif au développement de la télémédecine sera à la fois un test et une opportunité pour les ARS, désireuses de montrer leur capacité nouvelle à organiser les ponts entre les différents secteurs (ambulatoire, médico-social, médical, etc.) autrefois fonctionnellement séparés.

### Publics

- ✓ Les Chefs de projet ARS en télémédecine, les Directeurs-Adjointes ARS chargés de l'organisation des soins,
- ✓ Les Directeurs et chefs de service médicaux de caisses d'assurance maladie et de mutuelles, les Présidents et Directeurs d'URML,
- ✓ Les services du Ministère de la Santé

### Dates prévues

- ✓ Mercredi 15 septembre 2010
- ✓ Ou Jeudi 13 octobre 2010.

### Lieu - Horaires

**Paris, Jean Monnet, FIAP Montsouris** – 30 rue de Cabanis – 75014 PARIS (métro Glacière)  
De 9h00 à 17h00

### Prix

600,00 € par personne pour la journée (intervention, repas, pauses)  
Des supports de formation seront remis à chaque participant.

*Aymara : organisme de formation agréé sous le n° : 11940384494.*

### Intervenants

Dr Pierre SIMON, Consultant, Expert en télémédecine, Cabinet Aymara  
Roland MICHEL, Directeur Général, Cabinet Aymara

## Programme détaillé

### → Le contexte : pourquoi la télémédecine ?

- ✓ la loi HPST
- ✓ le contexte sociétal
- ✓ le contexte professionnel
- ✓ le contexte technique

### → Comment définir un projet de télémédecine

- ✓ identifier les besoins
- ✓ identifier les nouvelles organisations à mettre en œuvre
- ✓ élaborer un plan d'action, un schéma directeur
- ✓ connaître le cadre réglementaire
- ✓ le rôle des ARS

### → Les éléments de choix de solutions par les professionnels

- ✓ l'intégration de l'organisation traditionnelle dans la nouvelle organisation
- ✓ le choix de la technologie en fonction des besoins des patients et des intervenants (maîtrise, facilité d'utilisation, convivialité, interopérabilité, l'efficacité, le coût)
- ✓ l'implication de tous les acteurs, professionnels de santé et patients, dans la formation et l'adhésion aux solutions mises en place

### → Identifier l'offre industrielle

- ✓ la sélection des équipements et des logiciels
- ✓ les procédures d'évaluation des solutions mises en place
- ✓ la conciergerie, les nouveaux métiers (prestataires de santé)
- ✓ la responsabilité des tiers technologiques

### → Les conditions de mise en œuvre (décret d'application)

- ✓ l'information et le consentement des patients
- ✓ la période d'adaptation et l'accompagnement du changement
- ✓ la formation des utilisateurs
- ✓ l'implication des tiers technologiques

### → Des exemples pratiques

- ✓ CHT ou GCS et télémédecine
- ✓ MSP et télémédecine
- ✓ quelques applications déjà opérationnelles (Téléradiologie clinique, télédialyse en UDM, télésurveillance au domicile du diabétique, de l'insuffisant cardiaque, télémédecine et éducation thérapeutique)